



Syndicat Local **FO Justice** CP RIOM

EN TOUTE IMPUNITÉ !!!

Jeudi 12 février, un détenu de la MAH2 est passé en Commission De Discipline pour la 4ème fois pour des faits rappelés dans notre communiqué du 26 janvier :

Après 7 livraisons par drone, une cellule était fouillée en service de nuit et la pêche fut bonne : 3 téléphones portables, environ 500g de résine de cannabis, de la poudre blanche et 8 grammes d'herbe, et des câbles.

L'intervention du service de nuit et la mise en prévention du co-détenu seront nécessaires.

En 5 procédures disciplinaires, ce détenu condamné plusieurs fois pour trafics de stupéfiants et interdit de territoire français, aura écopé de :

- 50h de TIC

- 35 jours de QD avec sursis

Quelle crédibilité pour le personnel ?!

Ce week-end, il y a eu encore 11 projections de colis coté CD et plus de 140 g de stupéfiants et des téléphones ont encore été saisis.

4 projeteurs ont été interpellés : les surveillants et la police font leur travail, il faut maintenant que la justice condamne fermement !

Le Syndicat local **FO JUSTICE** demande des moyens efficaces de luttres contre les livraisons par drone et les projections.

Le Syndicat local **FO JUSTICE** exige de la fermeté en CDD et une transmission au Procureur de la République des faits qui méritent des peines supplémentaires !

Jeudi, un détenu, escorte 3, qui a déjà été incarcéré 15 ans en Maison Centrale et qui est prévenu pour 2 affaires de meurtres sur personnes dépositaires de l'autorité publique a été incarcéré sur notre établissement... **Il n'a pas sa place ici !!!**

Le Syndicat local **FO JUSTICE** demande son placement à l'isolement ou son transfert dès que possible !

SL **FO Justice** Riom
Le 16 février 2026

